

**DOSSIER DE CONSULTATION  
MARCHE DE FOURNITURE  
ACQUISITION D'UN PREAU/ABRI PERMANENT  
(membrane textile)**

## **Règlement de consultation**

**Acheteur :**

Commune de HANVEC  
Place du Marché  
29460 HANVEC  
TEL : 02-98-21-93-43

Personne responsable de la consultation

Marie Claude MORVAN, maire  
Courriel : [mairie.hanvec@wanadoo.fr](mailto:mairie.hanvec@wanadoo.fr)  
Télécopie : 02.98.21.94.97

**Objet de la consultation**

Fourniture d'un préau/abri pour le centre de loisirs communal.

**Durée du marché**

La durée du présent marché est de 6 mois à compter de la date de notification.  
La commande sera passée entre mai et juin 2015, le prix unitaire donné dans la réponse tient compte de cette date, il ne donnera pas lieu à actualisation.

**Lieu d'exécution et de livraison**

Centre de loisirs, Place du 18 juin 1940 29460 HANVEC

**Généralités**

Le centre de loisirs souhaite s'équiper d'un abri permanent pour protéger les enfants du soleil et de la pluie, en cas d'activités extérieures.

L'abri sera implanté dans la cour du centre de loisirs et ne sera relié à aucun bâtiment.

**Caractéristiques principales du préau/abri**

Préau/abri permanent en membrane textile

Solide et pérenne dans le temps

Le projet devra tenir compte de la charge de vent.

Dimensions : minimum 25 m<sup>2</sup> / maximum 36 m<sup>2</sup> (faire plusieurs propositions si possible)

Prévoir système afin d'éviter les rideaux d'eau de pluie en périphérie

Pas d'éclairage

**Préciser dans votre offre :**

- la dimension de la structure (L x l x H)
- les caractéristiques techniques de la membrane
- les caractéristiques techniques de la structure porteuse
- la résistance au vent
- la durée de la garantie constructeur
- le délai de livraison

**Division**

Il sera fait d'un lot unique.

**Délai d'exécution**

Date prévisionnelle de passation de commande : fin mai ou début juin 2015  
Livraison souhaitée au plus tard 1<sup>ère</sup> semaine de juillet

**Conditions relatives à la consultation**

Le paiement interviendra en une seule facture, après installation du préau.

**Pénalités**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités de l'ordre de 100€ HT/jour de retard de livraison et de mise en service du matériel.

**Modalités de détermination des prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales et autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à la réalisation des documents (main d'œuvre, déplacement, ...) ainsi qu'au conditionnement, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison.

**Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

- Du prix : 55 %
- De la qualité technique : 35 %
- Du délai de livraison : 10 % (à indiquer dans votre offre)

**Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres : 22 mai 2015 à 12h00**

Sur les enveloppes, la mention suivante devra y figurer : «CONSULTATION PREAU CENTRE DE LOISIRS - NE PAS OUVRIR»

**Renseignements :**

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Mairie de HANVEC  
Place du marché  
29460 HANVEC

Correspondant : Madame Jennifer PORHEL ou Monsieur Raymond LE GUEN  
Téléphone : 02 98 21 93 43

Courriel : [mairie.hanvec@wanadoo.fr](mailto:mairie.hanvec@wanadoo.fr)